



Paris, le 8 avril 2013

## COMMUNIQUÉ

Groupe écologiste

*Mariage pour toutes et tous*  
**L'article premier adopté, le symbole d'une nouvelle égalité**

Le Sénat a adopté aujourd'hui l'article 1er du projet de loi *ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe*. Cet article modifie l'article 143 du code civil pour ouvrir le mariage aux personnes de même sexe : « Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. ».

Le Groupe écologiste du Sénat exprime son émotion et sa plus grande satisfaction que cet article ait fait l'objet d'un vote conforme. Il ne sera donc plus modifié d'ici l'adoption définitive de la loi.

Pour Esther Benbassa, Vice-Présidente de la commission des Lois et cheffe de file du groupe écologiste sur ce texte : « Le mariage pour tous est un combat de longue date des écologistes et tient une place importante dans le projet politique qu'ils portent. »

Pour Hélène Lipietz, Sénatrice de Seine-et-Marne et membre de la commission des Lois : « Enfin, le désir des homosexuel/les de fonder une famille, dans toute son acceptation d'amour, de fidélité et d'assistance mutuelle, est reconnue par la société. »

Cet article établit l'une des libertés les plus élémentaires, celle de choisir la personne avec laquelle l'on souhaite partager sa vie.